



**Arrêté du Maire
N° 25082022-1
VIDE GRENIER**

Le Maire de la Commune de SOUAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales - ART. L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à prévenir tout accident pendant la durée du Vide Grenier du samedi 10 septembre 2022 de 14h au dimanche 11 septembre 2022 à 20h.

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion du vide grenier du dimanche 11 septembre 2022, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits du samedi 10 septembre 2022 de 14h au dimanche 11 septembre 2022 à 20h. Place D'Occitanie, Places des Douche, Squares de la Mairie, rue du Calaf et rue du vieux Logis

ARTICLE 2 : La rue des écoles sera mise à double sens de circulation à partir du samedi 10 septembre 2022 de 14h et ceci jusqu'au dimanche 11 septembre 2022 à 20h.

ARTICLE 3 : Pour l'exécution des articles 1, 2 et, les déviations et parkings seront matérialisés par l'association les enfants d'abord

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique, la Gendarmerie, le Policier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. Les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois.

Fait à SOUAL, le 25 août 2022

Le Maire, Jean-Luc ALIBERT

